

COMMUNIQUE DE PRESSE – 18/03/2024

Mobilisation montante contre Dinopédia à Trévoux :

Travaux sans autorisations, abattages d'arbres annoncés en zone à préserver, soutien des associations et manifestation du 23 mars.

Alors que les travaux du futur parc ont démarré sur le site sans qu'aucune autorisation n'ait été délivrée, alors que des abattages d'arbres en pleine zone boisée à préserver ont été annoncés il y a quelques jours, la mobilisation citoyenne s'amplifie : une grande manifestation s'organise et est annoncée samedi 23 mars à Trévoux et de nombreuses associations de défense de l'environnement rejoignent le mouvement.

Le collectif citoyen refuse de s'incliner devant ce que nous considérons être un passage en force du promoteur. La justice est saisie, plusieurs recours ont été déposés. La préfecture est interpellée sur le sujet et est en contact avec le collectif, tout comme la l'OFB (Office Français de la Biodiversité).

De **nombreuses associations** ont rejoint la lutte, et apportent leur aide active :

- **GNSA** : Groupe National de Surveillance des Arbres
Le GNSA héberge actuellement une cagnotte au bénéfice du collectif afin de couvrir les dépenses juridiques nécessaires aux recours.
Le GNSA communique énormément son soutien sur les réseaux sociaux, et sera présent lors de la manifestation de samedi 23 mars.
- **FNE** : France Nature Environnement
FNE soutient notre lutte, et les juristes de l'association se sont rapprochés de notre avocat afin d'avancer main dans la main.
- **LPO** : Ligue pour la Protection des Oiseaux
La LPO de l'Ain a validé lors de son dernier conseil territorial du 15 mars 2024 son soutien au collectif citoyen. Les échanges sont en cours entre juristes pour définir les prochaines étapes.
- **Les Soulèvements de la Terre**
Ont fait savoir sur leurs réseaux sociaux qu'ils seraient également présents lors de la manifestation de samedi 23 mars.
- **EcoCiSo** : Ecologie Citoyenneté Solidarité
Association locale, composée de citoyens et d'élus de la minorité qui a été la première à alerter sur ce sujet fin 2023, continue de soutenir activement la lutte et le mouvement citoyen.

Le CNAD souhaite rappeler, en réponse à Monsieur le Maire et à Monsieur Lopez, qui affirment dans chaque interview, que les citoyens sont « manipulés » par l'opposition municipale, que le collectif est apolitique et constitué de citoyens d'origines et orientations politiques multiples, et/ou sans orientation politique.

La **grande mobilisation** prévue **samedi 23 mars** autour du site du projet du futur Parc s'organise à Trévoux. Le RDV est donné à **15h30** face à la zone humide (angle allée des Cascade / rue Robert Baltié).

Le point de rassemblement est le même qu'un mois plus tôt lorsque le collectif avait organisé dans le cadre des « journées nationales de protection des zones humides » une "promenade - découverte des richesses de la zone humide" le samedi 17 février, qui avait réuni environ 120 personnes.

Après une prise de parole du collectif, le cortège des manifestants démarrera à 16h et parcourra une partie de la ville, et prévoit une pause devant la Mairie.

Le CNAD appelle à **une manifestation alliant détermination et esprit festif**, aux couleurs des habitants de la zone humide dont nous porterons haut la voix. Le CNAD appelle à une manifestation pacifiste et sans débordements.

Dernière News / Alerte abattage :

Il y a quelques jours, l'**abattage de 19 arbres** a été annoncé par les ouvriers du chantier. Information qui a été confirmée par la connaissance de la DP (Déclaration Préalable) qui a été réclamée par le collectif citoyen à la mairie.

Monsieur le maire de Trévoux, bien qu'il ait annoncé par voie de presse « *il n'y aura pas d'arbre supprimé* » (Le Progrès de l'Ain, du 23-12-2023), a fait savoir au demandeur, seulement 5 jours après le dépôt de la déclaration, qu'il ne s'oppose pas à ces abattages.

A ce jour, aucun affichage sur site, ni à la mairie n'est présent.

La DREAL, l'autorité Environnementale, et les ABF n'ont pas été consultés, alors même que les arbres sont situés en pleine parcelle de « zone boisée à préserver » et « site patrimonial historique ».

Ces 19 arbres, dont un platane remarquable sur l'alignement hautes tiges et un chêne de plus de 25 mètres, sont situés en pleine zone boisée à préserver. Leur abattage est annoncé alors même que la période de nidification des oiseaux vient juste de débuter.

Le GNSA a, sans attendre, écrit à la mairie de Trévoux afin d'obtenir le diagnostic phytosanitaire de ces arbres, et sollicite de pouvoir effectuer une contre-expertise. A ce jour, la mairie n'a apporté aucune réponse à cette demande.

Pourquoi s'opposer à ce projet contre-nature ?

- Saccage écologique et patrimonial

Le projet d'implantation du parc ne se situe pas uniquement sur le site de l'ancien centre aquatique. Il est également implanté sur une zone humide, réserve de biodiversité ainsi que sur un espace boisé à préserver, tous deux abritant de nombreuses espèces à protéger (comme l'attestent les panneaux présents seulement à une dizaine de mètres du site, sur la zone humide de la Petite Saône). Des trames vertes et bleues traversent le terrain.

La parcelle 026 est quant à elle incluse en zone patrimoniale, nécessitant l'accord des ABF avant toute intervention. Une visibilité depuis la tour du château de Trévoux de l'ensemble du terrain. Trévoux classé « Ville d'art et d'histoire » et « plus beau détour de France » mérite selon nous d'autres propositions pour ce site en bord de Saône longé par le chemin de halage.

- **Impunité – travaux illégaux**

A ce jour, les travaux sont réalisés sur le terrain alors qu'aucun permis d'aménager ni aucun permis de démolir n'est affiché ni sur site ni en mairie.

Ces 2 demandes administratives sont pourtant obligatoires avant toute intervention d'aménagement ou de démolition sur les parcelles concernées.

Aucune étude d'impact, ni enquête publique n'a été menée, alors qu'elles sont obligatoires pour l'installation de parc à thèmes comme celui-ci.

Les photos prises par les citoyens l'attestent clairement, les travaux actuellement réalisés sur le site ne sont pas uniquement des « débroussaillages » ou des « travaux préparatoires »... On peut voir d'énormes tas de gravats, des tuyaux, des engins de grosse taille, et les premières constructions déjà réalisées à même les arbres (traversant les trons) et en pleine parcelle 026.

L'**autorité environnementale**, bien qu'alertée par notre collectif, ne peut à ce jour pas intervenir car elle n'a pas été consultée par le demandeur ni par la mairie. Il en est de même pour l'**Architecte des Bâtiments de France**.

- **Prêt à Taux Zéro**

Enfin, les conditions de la « location-vente » accordées au promoteur interrogent les concitoyens : le promoteur devant verser à la commune 12 annuités de 100 000 € chacune pour acquérir « à terme » le terrain pour une valeur de 1 200 000 €. Ce qui revient, selon notre avocat à un prêt à taux zéro accordé par la mairie pour les intérêts d'un projet économique privé.

Le terrain est actuellement occupé gratuitement, puisque le premier versement n'interviendra que fin 2024. A ce jour, le site appartient donc toujours à la commune, qui est tout autant responsable des travaux qui s'y déroulent sans autorisation, que l'est le promoteur.

Le collectif considère donc que ce terrain propriété de la commune, est notre « bien commun » et qu'il est sacrifié au profit des intérêts économiques d'un privé, bénéficiant d'un portage financier public.

- D'autres arguments sont à retrouver dans les communiqués de presse précédents, rappelés plus bas, comme la **non mise en concurrence**, l'**absence de consultation des citoyens**, les **nuisances sonores, visuelles, et routières**, etc...

Le collectif grandit, se renforce et se structure au fil des semaines.

Un site internet est maintenant accessible, www.cnad.fr, donnant accès à l'ensemble des médias de communications, notamment sur les réseaux sociaux pour rester informés au plus près de l'actualité du terrain ainsi qu'à toutes les ressources publiques, telles que le dossier d'alerte ou encore les affiches d'appel à manifestation.

Contact et informations :

Collectif citoyen CNAD Trévoux (Collectif Non Aux Dinos)

contact@cnad.fr

www.cnad.fr

Emilie CAMUS : 06.79.87.85.76

Nathanaël DUFFIT-MENARD : 06.88.79.56.92

Pour mémoire, Communiqué de Presse de janvier 2024 :

La municipalité de Trévoux (01) a décidé de fermer un espace de baignade estival ouvert depuis 22 ans nommé les Cascades. La municipalité a délibéré, fin décembre 2023, pour vendre le terrain de cet espace en bord de Saône, plus une extension constituée de plusieurs terrains naturels autour, à un promoteur privé dans le but de créer un parc d'attraction consacré aux dinosaures avec des répliques (échelle 1 en plastique) qui crient et s'animent à l'approche du visiteur : Dinopédia parc Trévoux.

Aucune concertation de la population n'a été proposée, aucune enquête environnementale n'a été envisagée, alors que le terrain est en zone rouge du PPRI (Plan de Prévention des Risques Inondations), et contient en son cœur une **zone humide remarquable** et un **espace boisé à préserver**, tous deux riches d'une **grande biodiversité**.

De nombreux résidents de la ville ont déjà manifesté leur opposition.

Nous sommes un groupe d'habitants de Trévoux, opposé à ce projet sans rapport avec notre ville ni avec la Saône. Nous avons pris l'initiative de rédiger le **document d'alerte** en pièce jointe, pour l'adresser aux autorités compétentes : Préfecture, DDT, DREAL, VNF, Architecte Bâtiments France... Nous vous l'adressons également pour que vous puissiez en prendre connaissance et relayer les informations que vous jugerez utiles via la presse.

Il nous paraît nécessaire d'informer au maximum la population d'un tel risque d'atteinte à l'environnement et de la volonté de la mairie et du promoteur de s'affranchir du respect des textes réglementaires tel que le PPRI.

Nous profitons de ce mail pour vous informer que dans le cadre des "journées nationales de protection des zones humides", nous organisons une "promenade - découverte des richesses de notre zone humide" le samedi 17 février de 14h à 16h. Nous serions ravis de pouvoir échanger avec vous à cette occasion.

Pour mémoire, Communiqué de Presse du 19 décembre 2023 :

Mercredi 20 décembre 2024, le Conseil Municipal de Trévoux prévoit à son ordre du jour la validation de la **VENTE du site des Cascades** en vue d'y implanter un parc de dinosaures animés.

L'association **EcoCiSo**, soutenu par un groupe de citoyens de la ville, appelle à une **Manifestation mercredi 20 décembre devant la mairie à partir de 18h30**, puis invite les citoyens qui le souhaitent à **assister au Conseil Municipal qui débutera à 19h15** (tout en rappelant les consignes de calme et de silence).

L'objectif de cette action est de **réclamer une nouvelle fois un débat public** sur le sujet, et de demander aux élus de **prendre leur temps** avant une décision d'une telle importance pour la ville.

Lors de la **réunion publique** organisée par EcoCiSo le **5 décembre** dernier, la soixantaine de citoyens présents sont rapidement tombés d'accord sur le fait que l'urgence est d'obtenir la suspension de la vente (prévue le 20 décembre) afin d'avoir le temps de mettre en place la concertation demandée, et de pouvoir échanger sur d'éventuelles autres possibilités pour ce site (les questions, et les idées sont nombreuses).

Nombreux s'interrogent sur :

- la non mise en concurrence pour l'avenir de ce site emblématique de la commune ;
- l'urgence de la vente qui semble bien précipitée au regard des nombreux enjeux ;

- la non réalisation d'une étude d'impact tant du point de vue de la proximité de la ville et des habitants (voitures, bruit,...) que du point de vue de la forte valeur écologique et biodiversité du lieu (espèces protégées, zone humide, trame verte, atteinte au paysage...). Rappelons que le site prévu à la vente dépasse l'emprise de l'ancienne zone de baignade des cascades et englobe d'autres terrains naturels avoisinants ;
- l'inadéquation de ce projet avec le site de Trévoux : ville d'art et histoire, ou certains habitants doivent obtenir l'accord de l'architecte du patrimoine avant tout travaux sur leurs logements, mais qui verront s'installer des dinosaures en plastique à quelques centaines de mètres du cœur historique de la cité (atteinte au paysage « patrimonial ») ;
- la compatibilité avec le Schéma de Cohérence Territoriale du Val de Saône Dombes (SCOT prévalant sur le PLU) sur les sujets de paysage, patrimoine et développement touristique...

L'association EcoCiSo ainsi que les citoyens présents à la réunion publique ont souhaité diffuser ce Communiqué de Presse afin d'**inviter les journalistes de différents médias à être présents lors de la manifestation**, et seraient ravis de **pouvoir échanger avec les journalistes** présents à cette occasion.

Les membres de l'association seraient également ravis de pouvoir répondre sous forme d'interviews aux différents articles dans lesquels le maire de la ville donne son point de vue sur le sujet du Dinoparc ainsi que sur le site des Cascades en lui-même.

L'association souhaite engager un réel **débat contradictoire** afin que les citoyens puissent être informés et se forger leur opinion personnelle en connaissance de l'ensemble des informations.

Rétrospective :

Mardi 5 décembre, une **réunion publique** a été organisée par l'association et a rassemblé une soixantaine de citoyens qui ont échangé sur le sujet et décidé ensemble cette mobilisation. *(voir lien article en page 3)*

A cet effet, **deux séances d'information sur le marché de la ville**, via la distribution de tract se sont déroulées samedi dernier et le précédent les **9 et 16 décembre**. Une vingtaine de tracteurs (adhérents de l'association, ou simples citoyens) ont participé à cette action d'information.

Un **sondage** en ligne, toujours accessible aujourd'hui (<https://framaforms.org/un-parc-a-dinosaures-a-trevoux-soyez-entendue-1698415937>) regroupe à ce jour plus de **685 réponses** (dont à minima 468 habitants de la ville et très probablement bien plus, car malheureusement cette question n'a pas été posée dès le début du sondage). 94.6% défavorables à la vente du terrain. Et 88.9% réclament un débat public. Ce qui représente **entre 415 et 650 citoyens** de la ville de Trévoux opposés à la vente et/ou réclamant un débat public. Si l'on se rapporte aux **1040 électeurs** ayant voté pour M. Péchoux aux précédentes élections (en 2020), cela n'est pas un pourcentage insignifiant comme Monsieur le maire ne cesse de le répéter dans ses différentes interviews.

Le **déclassement** du site a déjà été voté en Conseil Municipal du 15 novembre 2023 (avec 9 voix contre : les 7 élus de la majorité + 2 de la minorité). Un **recours** a été déposé par certains élus de la minorité concernant ce déclassement.

Une **première manifestation** devant la mairie a déjà eu lieu le 26 septembre 2023, et a rassemblé entre 60 et 100 personnes. *(voir lien article en page 3)*

Une **pétition** contre le projet lancée début septembre 2023 a rassemblé **1161 signatures** (sans distinction toute fois de la commune des signataires – raison pour laquelle un sondage plus précis a ensuite été mis en ligne permettant à chacun d'exprimer son avis, quel qu'il soit).